

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1245

Artikel: L'égalité dans l'évaluation
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du mieux qui ne justifie pas l'inaction

VERS UN NOUVEAU PROTOCOLE POUR LES PESTICIDES

Les polluants organiques persistants, qu'on trouve dans les pesticides et autres produits chimiques utilisés dans l'industrie, seront l'objet de négociations visant à les limiter ou les interdire au sein des Etats membres de la CEE-ONU. Les négociations commenceront la semaine prochaine.

(jd) Les résultats des études sur les décès dus à la pollution atmosphérique (personnes âgées, patients souffrant de faiblesse respiratoire notamment) auront-ils fait réfléchir celles et ceux qui doutent encore de l'impact de la (mauvaise) qualité de l'air sur la santé publique? Ou les sceptiques trouveront-ils au contraire dans les données publiées par l'Office fédéral de l'environnement sur les émissions polluantes (1900-2010) une raison supplémentaire de minimiser ce problème?

Ces données, récoltées durant huit ans selon des méthodes standardisées en collaboration avec l'Allemagne et l'Autriche, sont aujourd'hui reconnues comme fiables par toutes les organisations de transports (TCS, ATE et ASTAG). C'est une nouveauté.

Pour toutes les substances toxiques et à effet de serre mesurées, on observe une tendance à la baisse, à l'exception du gaz carbonique (CO₂). Cette évolution positive n'autorise pourtant pas un optimisme béat. Si les buts visés pour l'anhydride sulfureux (SO₂),

les poussières et les métaux lourds sont maintenant atteints, on est encore loin du compte pour les oxydes d'azote (NOx) et les hydrocarbures. D'où la nécessité de prendre de nouvelles mesures, notamment de caractère incitatif. L'accord réalisé sur l'inventaire de la pollution atmosphérique facilitera-t-il leur adoption? ■

EXPÉRIENCES

L'énergie à domicile

(jd) La catastrophe de Tchernobyl, au printemps 1986, a provoqué l'une des grandes peurs de cette fin de siècle. Mais elle a aussi stimulé l'imagination de celles et ceux qui refusent la passivité face aux risques que recèlent les technologies modernes. Tel Michael Sladek, ce médecin de Schönau, une bourgade de 1500 familles dans la Forêt Noire, pas loin de la frontière suisse. En 1987, il crée un mouvement «Parents pour un avenir sans énergie nucléaire». Trois ans plus tard, à l'occasion d'une proposition de renouvellement de la concession à la société suisse qui approvisionne la commune en électricité, ce mouvement réussit à faire repousser la décision à plus tard. Le temps de préparer un projet original: une société communale d'approvisionnement électrique qui reprendrait et gérerait le réseau local sans apport nucléaire, et cela dès 2005. Ses moyens: des centrales chaleur-force dans les nouveaux quartiers et des équipements du même type lors de chaque renouvellement d'une installation de chauffage; des mesures d'économie et une gestion optimale qui évite des pointes dans la demande; le rachat de l'électricité produite par des particuliers.

L'office de surveillance des communes du Land de Bade-Württemberg a recommandé aux autorités de Schönau de choisir cette solution. Les citoyennes et les citoyens de la commune prendront leur décision le 10 mars prochain. ■

L'égalité dans l'évaluation

(jd) Les femmes désirant reprendre une activité professionnelle souffrent d'un lourd handicap. Les qualifications acquises dans le passé, dévaluées, et l'interruption du cursus influent négativement sur le salaire qui leur est proposé. La direction des écoles de la ville de Berne a décidé de compenser ce handicap. Dorénavant, chaque année de travail éducatif ou de prise en charge de proches dans la famille équivaldra à une année de service pour la fixation du salaire d'engagement. Des activités bénévoles dans les domaines de la jeunesse, du troisième âge, de l'aide aux réfugiés et dans des associations seront également prises en compte. Ainsi se voit concrétisée une très ancienne revendication féminine, exprimée à nouveau lors du récent congrès des femmes. ■

MÉDIAS

Début février, le «Service de presse du PSS» a publié une édition spéciale consacrée aux 25 ans de vote féminin.

La Télévision suisse a bien couvert le «Sommet économique de Davos». Combien ont profité de l'occasion pour découvrir comment fonctionne une telle réunion et pour voir et entendre les grands acteurs de cette rencontre? Il ne manquait que les contacts en coulisses, et le retard de l'après-midi du 3 février, à cause d'une course de ski finalement annulée.

AVS/Cafés-restaurants, même tarif d'abonnement réduit à la FAO (*Feuille d'Avis Officielle de la République et canton de Genève*).

Lorsque la décision d'arrêter l'émetteur de télévision «Züri 1» a été prise, le personnel était si peu au courant que des émissions de la soirée étaient encore en préparation. A 16 heures tout était fini. Les actionnaires: Rediffusion 49%, l'hebdomadaire gratuit *Züri Woche* 35% et Radio Z 16%.

L'hebdomadaire savoyard *Le Messager* prépare son centenaire de 1998 en publiant des pages hebdomadaires couvrant un semestre du passé. Jugez du titre en 1958: «Le Messager agricole, commercial, industriel et patriotique de la Haute-Savoie».